

Comité européen des Droits sociaux (CEDS)

239^e session, 19-23 octobre 2009

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Défense des Enfants - International (DEI) c. Pays-Bas, Réclamation n° 47/2008
- Centre international pour la Protection juridique des Droits de l'Homme (INTERIGHTS) c. Grèce, Réclamation n° 49/2008
- *Centre européen des Droits des Roms* c. France, Réclamation n° 51/2008
- *Centre on Housing Rights and Evictions* (COHRE) c. Croatie, Réclamation n° 52/2008
- Fédération des Associations nationales de Travail avec les Sans-abri (FEANTSA) c. Slovénie, Réclamation n° 53/2008
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 54/2008
- Confédération générale du Travail (CGT) c. France, Réclamation n° 55/2009
- Confédération française de l'Encadrement (CFE-CGC) c. France, Réclamation n° 56/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 57/2008
- *Centre on Housing Rights and Evictions* (COHRE) c. Italie, Réclamation n° 58/2009
- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2009 / XIX-2 de la Charte

Le Comité examinera les projets de conclusions pour plusieurs Etats par rapport à la Charte de 1961 et la Charte révisée.

La mise en œuvre de la procédure des dispositions non acceptées pour 2010

Le Comité examinera la mise en œuvre de la procédure des dispositions non acceptées qui concerne les pays suivants : Andorre, Bulgarie, Chypre, Estonie, Géorgie, Irlande et Malte.